



# La paie à façon : Un service qui vous facilite le quotidien



LA RÉALISATION DES PAIES DU PERSONNEL ET DES ÉLUS EXIGE UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE D'UNE LÉGISLATION COMPLEXE EN CONSTANTE ÉVOLUTION. LE CENTRE DE GESTION PEUT PRENDRE EN CHARGE CETTE PRESTATION QUI SERA ASSURÉE PAR DES AGENTS SPÉCIALISÉS QUI SUIVENT RÉGULIÈREMENT DES FORMATIONS LEUR GARANTISSANT UNE PARFAITE MAÎTRISE DES DERNIÈRES DISPOSITIONS STATUTAIRES APPLICABLES.

Cette prestation comprend **la réalisation de la paie, les déclarations de cotisations obligatoires (CNRACL, IRCANTEC, ATIAACL, RAFP), la déclaration sociale nominative (DSN)** pour le compte des collectivités.

## La confection de tous les états ou documents de paie mensuels

- La saisie pour création et mises à jour des différents fichiers ;
- La vérification administrative des éléments fournis et leur cohérence relative ;
- Le calcul des traitements ;
- L'édition des différents états constitutifs de la paie ;
- La transmission des données à la collectivité ;
- La transmission des données pour l'établissement des déclarations et états destinés aux administrations sociales et fiscales et notamment l'établissement de la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- La fourniture des divers barèmes utiles pour le contrôle : traitements, cotisations, etc. ;
- L'établissement de la liste des mandats et bordereaux comptables correspondants.



## Les avantages du service



- Vous bénéficiez de **l'accompagnement et de l'expertise** du service paie à façon du Centre de Gestion qui gère tous les mois environ 500 rémunérations.
- Vous **sécurisez la mise en œuvre des réglementations**.
- Vous **fiabilisez vos calculs** et garantisiez un service même en cas d'absence de votre personnel.
- Vous **profitez de la mutualisation** et des économies d'échelle : plus de logiciel paie ni de maintenance pour un nombre limité de bulletins qui peut s'avérer très coûteux.
- Vous **permettez à vos agents de récupérer du temps de travail** pour l'employer à d'autres tâches.



## Comment ça marche ?

**Vous pouvez disposer du service paie à façon du CdG62 en nous contactant via l'adresse : [paieafacon@cdg62.fr](mailto:paieafacon@cdg62.fr)**

**Attention :** L'adhésion débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Si vous souhaitez étudier cette possibilité ou envisagez de conventionner, il est indispensable de nous contacter avant le 30 juin 2023 pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Par convention**

**11€**

**fiche de paie / mois**